

**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 13 octobre 2023

Le 13 octobre 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent** : JACQUEMET Jean-Pierre

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 06

Nombre de votants : 06

**ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative budgétaire N01/2023 Commune ;
- Avis sur futurs parcs éoliens secteur Pierrefitte-sur-Aire ;
- Recrutement agent recenseur ;
- Affaires diverses.

***Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20 H 00***

**♦ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N01/2023 COMMUNE (DCM 31/2023)**

Préalablement à la déclaration d'utilité publique du forage Le Clos Maturnin, une enquête publique a été réalisée par Monsieur STEIL, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nancy. Les frais relatifs à cette enquête et les permanences réalisées par Monsieur STEIL incombent à la commune et non pas au Service des Eaux comme il était initialement prévu au départ de la DUP.

Par conséquent, une ouverture de crédit doit être apportée au budget « commune » pour un montant de 3400 € net pour permettre de mandater et payer ces frais.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire.

#### ♦ **AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA PETITE MONTAGNE (DCM 32/2023)**

Madame le Maire expose le projet éolien de LA PETITE MONTAGNE concernant les communes de BELRAIN et d'ÉRIZE-LA-BRULÉE. Ce projet a pour but d'obtenir une autorisation d'exploiter un parc éolien de cinq machines d'une hauteur maximale de 150 mètres (puissance 3 à 3,6 MW).

Ce projet s'inscrit dans la loi de transition énergétique, la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie et dans la récente loi d'accélération des énergies renouvelables.

La commune de Levoncourt se trouve dans le périmètre réglementaire de l'enquête publique qui se déroule du 13 septembre 2023 au 14 octobre 2023 et le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet.

Un document explicatif a été remis à chaque conseiller : nature du projet, périmètre impacté, photomontage du projet ...

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le projet éolien de la PETITE MONTAGNE.

#### ♦ **AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA CÔTE (DCM 33/2023)**

Madame le Maire expose le projet éolien de LA CÔTE concernant les communes de BELRAIN, NICEY-SUR-AIRE et PIERREFITTE-SUR-AIRE. Ce projet a pour but d'obtenir une autorisation d'exploiter un parc éolien de cinq machines d'une hauteur maximale de 150 mètres (puissance 3 à 3,6 MW).

Ce projet s'inscrit dans la loi de transition énergétique, la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie et dans la récente loi d'accélération des énergies renouvelables.

La commune de Levoncourt se trouve dans le périmètre réglementaire de l'enquête publique qui se déroule du 28 septembre 2023 au 28 octobre 2023 et le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet.

Un document explicatif a été remis à chaque conseiller : nature du projet, périmètre impacté, photomontage du projet ...

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le projet éolien de LA CÔTE.

#### ♦ **RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR (DCM 34/2023)**

Le recensement des habitants du village aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024, il faut donc procéder au recrutement d'un agent recenseur. L'agent nommé recevra une indemnité de 250 € bruts, soit 200 € nets.

L'agent recenseur suivra deux demi-journées de formation obligatoires, dispensées par l'INSEE avant le 16 janvier 2024. Les candidats doivent être âgés de **18 à 67 ans**, disponibles le soir et les week-ends et donner leur accord pour utiliser leur téléphone personnel.

Une délibération sera prise ultérieurement pour la nomination de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le recrutement d'un agent recenseur ainsi que l'indemnité qui lui sera versée.

#### ♦ **AFFAIRES DIVERSES :**

ÉGLISE : Suite à la visite de l'édifice le 26 janvier 2022, l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) a fait son rapport. Dans un premier temps, des témoins ont été posés sur les différentes fissures, afin de vérifier si elles étaient stabilisées ou encore actives. Après un peu plus d'un an, seul un léger mouvement s'est produit sur le pilier droit près du fourneau. D'après cette observation, et suite aux recommandations de Madame MERLIN de la Fondation du Patrimoine, des travaux de restauration s'imposent. Pour essayer de profiter au mieux des différentes aides existantes (DETR, Fondation du Patrimoine, souscriptions, etc...), un dossier de rénovation complet va être réalisé. Les sociétés VARNEROT et SOMEIL, toutes deux spécialisées dans ce type d'interventions sur les églises, ont déjà été sollicitées afin de détailler et de chiffrer les travaux nécessaires.

PONT : En septembre 2022, le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est venu diagnostiquer l'état du pont. Celui-ci est satisfaisant malgré l'absence d'une pierre sous un pilier. Des aides peuvent être versées pour ce type de travaux, les entreprises SOMEIL et BERTHOLD seront consultées pour chiffrer les aménagements nécessaires et, éventuellement, le renforcement du pont.

CIRCULATION DANS LE VILLAGE : des habitants se plaignent de certains conducteurs qui roulent trop vite, que ce soit à l'intérieur même du village ou sur

la partie départementale. A étudier la pose sur la RD161 d'un panneau « priorité à droite » ainsi qu'un « céder le passage » sur le chemin entre la maison de Patrice DAILLY et le bâtiment du GAEC du MONTY.

Les parents d'enfants qui circulent à vélo doivent aussi être plus vigilants et expliquer les règles de prudence et de circulation aux enfants.

PROJET FORÊT DE DEMAIN : la clôture grillagée de la parcelle est presque terminée. Une réunion est prévue le Mardi 17 Octobre à 17h30 avec l'ONF et les conseillers pour en suivre l'évolution. Une partie de la plantation commencera en novembre.

TRAVAUX DES CHEMINS RURAUX : l'entreprise CHARDOT est intervenue pour reprendre les trous qui se sont formés devant le poulailler et dans la Côte de la Voie de Bar. Les virages ont aussi été aménagés. Monsieur CHARDOT conseille de remettre un enduit bicouche sur les dernières réparations. Pour l'ensemble des chemins, et pour en maintenir l'état, il faudrait araser les accotements.

TRAVAUX DE VOIRIE : suite à l'application de l'ECF (enduit coulé à froid) dans la Grande Rue, des vannes ont peut-être été recouvertes par le goudron. Il faut vérifier s'il s'agit des vannes actuelles ou si ce sont celles de l'ancien réseau.

FÊTE PATRONALE : elle aura lieu dimanche 12 novembre 2023 avec en matinée une messe à 11 h et l'après-midi à partir de 15 H, concert donné par la chorale LA PAUSE MUSICALE.

FORMATION DÉFIBRILLATEUR : Samedi 14 octobre 2023 par Monsieur COLLIN.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Date non encore déterminée

L'ordre du jour étant épuisé à 21 heures 50, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Sylvie DAILLY



Le Maire,

Marie-Pierre VERDUN

